

# BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019

## - ORDRE DU JOUR -

### Approbation du compte-rendu de séance du Bureau du CASDIS du 16 septembre 2019

#### 1<sup>ERE</sup> PARTIE – LES DELIBERATIONS

- 1°/ Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes
- 2°/ Convention entre le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, siège du SAMU 77, les avenants aux conventions SMUR 77/SDIS 77, relatives aux interventions assurées par le SDIS 77 et aux transports médicalisés assurés par le SDIS 77 pour le compte du SAMU
- 3°/ Sortie de biens de l'actif
- 4°/ Autorisation de prolonger la durée des lots n° 2 et n° 3 du marché de fourniture de services de télécommunication – marché n°952

#### 2<sup>EME</sup> PARTIE – INFORMATIONS SUR DIFFERENTS DOSSIERS *(documents transmis en séance)*

- ✓ Point de situation sur le conflit social
- ✓ Préparation du budget 2020 – Présentation synthétique du DOB
- ✓ Ordre du jour du Conseil d'administration du 8 novembre 2019
  - Point de situation sur NexSIS
  - Lancement des études relatives au déplacement du CTA-CODIS et à la création d'un Centre départemental des appels d'urgence (CDAU)
- ✓ Renouvellement des représentants des Communes et des EPCI au Conseil d'administration
  - Répartition entre représentants des Communes et des EPCI
  - De manière globale, le CASDIS peut délibérer dans les mois précédents les élections municipales afin de changer le nombre de ses membres. Faut-il le faire ?